

Catégorie 2	L'absence de permis d'environnement Le non-respect des prescriptions du permis Le prélèvement d'eau sans autorisation (puits, prise d'eau)

Catégorie d'infraction	Sanction Pénale Emprisonnement et/ou amende	Sanction Pénale Emprisonnement et/ou amende	Sanction administrative Amende administrative
1ère catégorie	10 à 15 ans	De 100.000 à 10.000.000 €	–
2ème catégorie	8 jours à 3 ans	De 100 à 1.000.000 €	50 à 100.000 €
3ème catégorie	8 jours à 6 mois	De 100 à 100.000 €	50 à 10.000 €
4ème catégorie	–	De 1 à 1.000 €	1 à 1.000 €